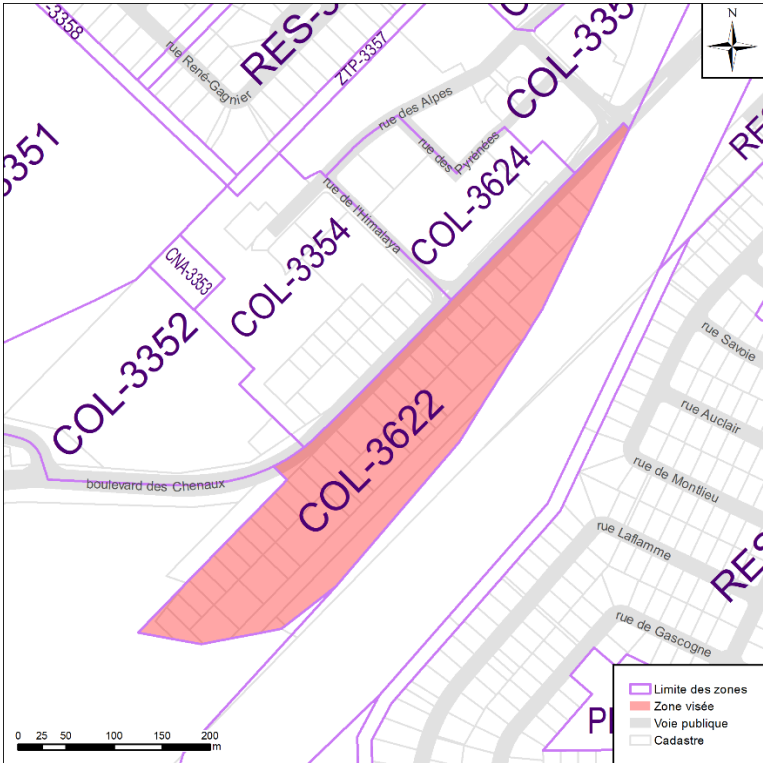


Informations générales

Titre	Autoriser par PL31 une habitation de 200 logements situé sur le boulevard des Chenaux à proximité de l’intersection de la rue de l’Himalaya.
Résumé	Autoriser une habitation de 200 logements, sur les lots 1 039 130, 1 039 134, 1 039 137, 1 039 141, 1 039 145, 1 039 147, 1 039 148, 1 039 151, 1 039 154, 1 039 156, 1 039 159, 1 039 161, 1 039 162, 1 039 164, 6 657 499 et 6 657 500, situés sur le boulevard des Chenaux à proximité de l’intersection de la rue de l’Himalaya.
Concordance	Non
Date	1er octobre 2025

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	des Carrefours
Territoire visé	
Objet	afin d’autoriser : - la classe d’usage H11 – Plus de 100 logements avec un maximum de 200 logements; ainsi que les éléments dérogatoires suivants : - Un nombre d’étages entre 3 (hauteur maximale de 15 m) et 6 (hauteur maximale de 30 m.);

Document explicatif – modification réglementaire urbanisme

	- Accès en demi-cercle en cour avant dont le centre du demi-cercle est de moins de 5 mètres et la distance entre les deux accès est de 25 mètres; Aux conditions suivantes : - Une marge de recul avant minimale de 11 mètres; - Un ratio maximal de 1,25 case de stationnement par logement dont au moins 40 % sont intérieures; - Des matériaux de revêtements pour toutes les façades de minimum 50 % des groupes A, B et C et le résiduel des groupes A, B, C et D; - L'accès véhiculaire le plus à l'ouest devra être muni d'une barrière permettant l'accès uniquement pour l'entretien de la tour de télécommunication et les véhicule d'urgence; - L'accès véhiculaire le plus à l'est devra être configuré de manière à être perpendiculaire au boulevard des Chenaux et servir d'accès principal pour les résidents; - L'émission de tout permis de construction est conditionnelle à la conclusion d'une entente sur les travaux municipaux avec la Ville concernant le prolongement des infrastructures (aqueduc et égout) depuis l'intersection de la rue de l'Himalaya ainsi que l'installation de dispositifs dans l'emprise du boulevard des Chenaux visant à empêcher tout virage à gauche, et ce autant pour les accès aux aires de stationnement que pour le débarcadère;
Approbation référendaire	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, article 93